

Syndicat national Pénitentiaire des Surveillant(e)s - C.E.A.

CSA AP du 06 février à 09h30 « Fin de la boule à deux mois »

Avec un passage en force l'Administration Pénitentiaire applique son « 49.3 » !!!

Ainsi, après un vote unanime CONTRE des 4 OS siégeant au CSA AP du 21 janvier 2025 concernant le projet de note relative à la généralisation de la boule dynamique, la DAP reprogramme un deuxième CSA AP, le jeudi 06 février 2025 à 09h30, afin de pouvoir imposer la fin de la boule à deux mois malgré

un vote à nouveau CONTRE unanime des 4 OS !!!

LA BOULE A DEUX MOIS « IS DEAD »



- ✓ Application obligatoire de la boule dynamique sur toutes les organisations de service.
- ✓ Lissage des heures sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle.
- ✓ Report des heures non effectuées sur les périodes suivantes pour compensation.
- ✓ Seules les heures réellement excédentaires seront considérées comme des heures supplémentaires (décret n°68-518).

☑ Suppression des reports d'une année sur l'autre :

- Remise à zéro automatique des religuats d'heures négatives au 31 décembre de chaque année.
- Les plannings prévisionnels devront obligatoirement être supérieurs ou égaux à l'exigible mensuel et ajustés en cas d'absence.

Suivi et contrôle :

- Un bilan d'application sera réalisé dès le 1er mai 2025.
- Un suivi trimestriel sera mis en place pour les services interrégionaux.

⚠ Les chefs d'établissement sont chargés de mettre à jour les organisations de service et les chartes de gestion en accord avec cette réforme.